



INFORMATION RAPIDE

N°2016-10

DENEIGEMENT

Les personnes âgées de 70 ans et plus qui sont dans l'incapacité d'assurer le déneigement de leur entrée et du trottoir devant leur domicile sont priées de se faire connaître en Mairie **avant le 20 décembre 2016.**

JUS DE POMMES

Le jus de pommes issu de la récolte dans les vergers communaux est vendu au tarif de **2.50 € la bouteille, dont 0.50 € de consigne.**

Celle-ci vous sera restituée lorsque vous rapporterez les bouteilles vides et propres.
Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir passer commande au préalable auprès de la Mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'à la fin de l'année pour vous inscrire sur les listes électorales et ainsi pouvoir voter dès 2017.

Vous devez pour cela vous présenter en Mairie, muni(e) de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

A cet effet, une permanence sera assurée **le samedi 31 décembre 2016 de 10h00 à 12h00.**

Enfin et pour information, une refonte des listes est prévue en 2017 : chaque électeur recevra donc une nouvelle carte avant les élections.

GESTION DES IMPÔTS ET TAXES

A compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ne sera plus assurée par la Trésorerie de Giromagny.

Le recouvrement de ces impôts est transféré au Service des Impôts des Particuliers (SIP) :

Centre des Finances Publiques de Belfort

1 place de la Révolution Française

90022 BELFORT CEDEX

Tel. : 03.84.58.81.00

Mail : sip.belfort@dgfip.finances.gouv.fr

Les paiements, demandes de plans de règlement et réclamations seront à adresser directement à ce service. En revanche, la Trésorerie de Giromagny pourra recevoir au guichet les paiements par carte bancaire ou espèces inférieurs à 300 €.



SOUFFLE SOLIDAIRE

Dans le cadre des obligations d'économie d'énergie prises par la France (Grenelle de l'Environnement et COP 21), la Société Capital Energy vous accompagne dans la lutte contre la précarité énergétique.

Elle vous propose son projet « Souffle solidaire », qui consiste à financer vos travaux d'isolation des combles, sans aucune avance de frais.

Les ménages éligibles (propriétaires ou locataires) sont ceux dont les revenus fiscaux sont inférieurs au barème suivant :

Nombre de personnes composant le ménage	Ressources du ménage
1	14 308 €
2	20 925 €
3	25 166 €
4	29 400 €
5	33 652 €
Par personne supplémentaire	+ 4 241 €

Si vous êtes concernés, **une permanence se tiendra en Mairie les mercredis 11 et 18 janvier 2017 de 18h00 à 19h00.**

Vous devrez vous munir de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année

**Le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER**

